



# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027 (2<sup>e</sup> EXERCICE)

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ** par la soussignée:

**QUE** le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac pour le 2<sup>e</sup> exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2026, est déposé au bureau municipal en date du 12 septembre 2025.

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, située au 44, rue de l'Église, Vaudreuil-sur-le-Lac, aux heures régulières de bureau.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2026;
- Être déposée ou transmise par courrier recommandé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5;
- Être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse précitée;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 12 septembre 2025

(s) **Danielle Coupal**  
Madame Danielle Coupal  
Directrice générale et greffière-trésorière